

Objet : Appel à projets Initiative locale d'intégration des personnes étrangères 2022-2023. **Renouvellement de demande de subvention pour 2023.**

Madame, Monsieur,

Votre projet a été retenu, tout ou en partie, dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères 2022-2023 ».

Conformément au point 5 de ce dernier ¹, les projets sélectionnés portent sur une période de deux ans et sont subventionnés dans la limite des crédits disponibles.

Pour être subventionné la 2^{ème} année de cet appel à projets, il y a lieu d'introduire une demande de renouvellement 3 mois avant la fin de la période visée à l'article 2 de votre arrêté de subvention.

▪ **Comment introduire votre demande de renouvellement ?**

Nouveauté : Vous pouvez désormais dupliquer votre précédente demande de subvention, cela vous évite de devoir tout réencoder dans le formulaire.

Pour cela, rendez-vous sur [MonEspace](#) et suivez les instructions « comment dupliquer un dossier dans Mon Espace ». Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre à votre demande un nouveau budget prévisionnel par axe (modèle Excel).

▪ **Vous n'avez aucune modification à apporter ?**

Vous devrez tout de même parcourir l'ensemble des pages jusqu'à la validation finale.

▪ **Vous avez des modifications à apporter ?**

Grâce à la duplication, le formulaire de renouvellement reprend les données introduites en 2022 mais il est possible d'y apporter des modifications.

Afin de permettre à l'administration d'identifier plus rapidement les champs que vous avez modifiés, nous vous demandons de compléter la rubrique « Des modifications ».

Attention, les demandes qui portent sur le subventionnement d'axes non retenus dans votre arrêté de subvention 2022 sont irrecevables.

▪ **Votre période de subvention est à cheval sur 2022 et 2023 ?**

Vous ne devez pas compléter de formulaire maintenant. Attendez le délai de 3 mois avant la fin de la période visée à l'article 2 de votre arrêté de subvention.

- **Vous ne souhaitez pas demander de subvention pour la 2^{ème} année de cet appel à projets ILI ?**

Nous vous demandons de nous en informer par mail à

integration.social@spw.wallonie.be .

- **Vous n'avez pas pu mener à bien votre projet et souhaitez le poursuivre la deuxième année sans bénéficier d'une subvention supplémentaire ?**

Prenez contact avec votre centre régional d'intégration ou avec nos services afin de définir la meilleure option possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Laetitia GIGOT,
Directrice



CONTACT

Département Action sociale
Direction de l'intégration des
personnes d'origine étrangère
et de l'égalité des chances.
Avenue G. Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES

integration.social@spw.wallonie.be

CADRE LEGAL

1. Appel à projets Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères 2022-2023